



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## centres médico-sociaux

Question écrite n° 54441

### Texte de la question

M. David Habib souhaite appeler l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'insuffisance de places disponibles en appartement de coordination thérapeutique (ACT). Ces structures proposent un hébergement provisoire, avec une prise en charge médico-sociale, à toute personne en situation de précarité sociale touchée par une pathologie chronique grave. Aujourd'hui, leur efficacité n'est plus à prouver. Cependant, en raison du manque de places, un grand nombre de demandes d'admission ne peuvent être satisfaites : à l'heure actuelle, l'offre en ACT ne couvre que 10 % des besoins exprimés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux nombreuses demandes d'admission non satisfaites à ce jour.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54441

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2004, page 10404

**Réponse publiée le :** 22 février 2005, page 2006